

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ETS JACQUEMOUX DECOLLETAGE

Toute commande passée à la société SAS JACQUEMOUX DECOLLETAGE (« les *Ets JACQUEMOUX* ») implique l'acceptation sans réserve ni restriction et l'adhésion pleine et entière aux présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** qui prévalent sur tout autre document de l'autre partie le *Client* notamment sur toutes conditions générales d'achat et constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

1- Champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les *Ets JACQUEMOUX* fournissent aux acheteurs professionnels (« le *Client* ») qui lui en font la demande, toutes pièces de décolletage et d'usinage (« les *Produits* »), à partir de plans fournis par le Client.

Elles entrent en vigueur à la date de la réception de l'offre tarifaire émise par les *Ets JACQUEMOUX*, qui se réservent le droit de déroger aux présentes clauses, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Elles s'appliquent également pour toute la durée des relations contractuelles, dans le cadre de commandes dites "ouvertes".

Le fait que les *Ets JACQUEMOUX* ne se prévalent pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétées comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

2 - Offres et Commandes

2-1 Demandes d'offres

Elles sont reçues exclusivement par **MAIL**, à l'adresse mail: commercial@jacquemoux.fr et indiquent la nature du *Produit*, le nombre d'unités et éventuellement le délai de livraison et sera impérativement accompagnées, de tout document de type plans, études, descriptifs, permettant aux *Ets JACQUEMOUX* d'établir une offre de prix.

Les *Ets JACQUEMOUX* transmettent **ses offres de prix par mail**, elles sont fermes et non révisables pendant la période de validité indiquée.

A défaut de mention spéciale, les offres sont réputées valables **48 Heures à réception**. Les offres tarifaires sont établies au regard de la qualité du *Produit*, du nombre d'unités hors fractionnement ou panachage sauf accord express des *Ets JACQUEMOUX* et s'entendent d'un prix en euros, net et hors taxes, franco de port et d'emballage (sauf convention particulière).

Les offres ne comprennent pas les droits de douane et toutes autres taxes locales éventuelles, les droits d'importation ou taxes d'Etat et les assurances spécifiques, qui demeurent à la charge du *Client* et relèvent de son entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents.

2-2 Commandes

Toutes commandes passées sur la base d'études, recommandations et préconisations réalisées par les *Ets JACQUEMOUX*, présument que le *Client* a contrôlé et vérifié que le produit répondait aux conditions particulières d'emploi.

La commande est passée au moyen d'un bon de commande ou tout document assimilé émanant du *Client*, sur document entété, daté, signé et tamponné par la personne habilitée chez le *Client*, précisant le lieu de livraison et les références de l'offre des *Ets JACQUEMOUX*, envoyées par mail à l'adresse commerciale : commercial@jacquemoux.fr

Les *Produits* objet de la commande doivent correspondre en tout point aux produits visés dans la demande d'offre de prix et l'offre de prix.

Toute modification des *Produits* commandés par rapport à l'offre de prix sera considérée comme une nouvelle demande de prix.

Il est de la responsabilité du *Client* de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements fournis dans le bon de commande, avec ceux portés dans la demande de prix, à défaut d'exonérer des *Ets JACQUEMOUX* de toute responsabilité, pour défaut de conformité et pour retard ou erreur de livraison et de toutes conséquences financières (frais de réexpédition, ...).

2-3 Acceptation

Toute commande doit être acceptée. L'acceptation est donnée par mail par les *ETS JACQUEMOUX*, sous forme d'un accusé réception de commande avec date et numéro, qui constitue l'unique moyen reconnu par les *ETS JACQUEMOUX* pour que la vente soit parfaite. L'acceptation de commande couvre toute irrégularité de forme.

2-4 Modifications et Annulation

Une modification de commande est possible jusqu'à son acceptation. Une offre modificative sera émise avec un éventuel ajustement du prix. Si la modification émane des *Ets JACQUEMOUX*, la mise en fabrication attendra l'acceptation du *Client*, le délai de fabrication en sera décalé d'autant. Une commande acceptée ou réputée acceptée ne peut être annulée même partiellement.

Les *Ets JACQUEMOUX* pourront donner leur accord express à l'annulation, sous réserve de régler la fabrication en cours, selon l'état de son avancement, et d'indemniser les *Ets JACQUEMOUX* de tous les frais engagés (notamment équipements spécifiques, frais d'étude, dépenses de main d'œuvre et d'approvisionnement en matière première, et outillages). Le *Client* peut, en cas de défaut d'approvisionnement en matière première impliquant un doublement du délai de livraison prévu, demander à son choix la suspension de la livraison ou la résiliation de la commande, sans que les *Ets JACQUEMOUX* ne puissent être tenus à une indemnité quelconque.

2-5 Commande CADRE ou OUVERTE ou PROGRAMME

Une commande « dite ouverte » ou « dite cadre » ou dite « programme » est un engagement de **commande FERME** sur un *Produit* et un volume défini pour une durée ne devant pas dépasser 1an.

La livraison des *Produits* est appelée par le *Client*, sous forme de programme cadencée par le respect de la Quantité Minimale de Commande - MOQ (Minimum Order Quantity) et de la Quantité Minimale de Livraison - MDQ (Minimum Delivery Quantity) établit lors de l'offre de prix.

Pour pouvoir respecter les volumes et délais de livraison des différents appels, les *ETS JACQUEMOUX* devront être approvisionnés en matières premières spécifiques et produire un certain volume de pièces de manière anticipée. En conséquence, le non-respect de la commande ouverte ou cadre ou programme, entraînera paiement par le *Client* de la totalité du prix des pièces prévues à la commande.

En cas d'augmentation significative du coût des matières premières, les *Ets JACQUEMOUX* pourront notifier une augmentation du prix des produits au *Client*, par l'établissement d'une offre de prix, devant être validée par le client.

En cas de refus, il sera mis fin à la commande cadre, ouverte ou programme pour le solde des produits restants à livrer et le *Client* devra régler le coût des matières premières spécifiques acquises et des pièces produites.

En cas de renouvellement, le prix sera révisé et modifié et donnera lieu à une nouvelle commande de la part du *Client*.

Pour les programmes cadres à exécutions successives pluriannuelles, les *Ets JACQUEMOUX* se réservent le droit, à défaut d'accord sur la révision des termes du contrat, de résilier ledit contrat moyennant un préavis conforme à la durée de la relation commerciale.

3 - Réalisation

Les *Ets JACQUEMOUX* fabriqueront les produits dans les règles de l'art, en se conformant à la législation applicable et aux spécifications des plans au dernier indiqué et autres documentations remis par le *Client*. Les *Ets JACQUEMOUX* ne pourront être tenus pour responsable de toute erreur ou mauvaise interprétation des plans et documents fournis par le *Client*, à savoir que le *Client* doit fournir impérativement les derniers plans indicés à sa commande.

Sauf convention contraire expresse, les *Ets JACQUEMOUX* ne sont pas concepteurs des pièces qu'ils réalisent.

Leur rôle est celui d'un sous-traitant industriel.

Ainsi, le *Client* assume la totale responsabilité de la conception du *Produit*, par rapport au résultat industriel recherché. Il en est ainsi en particulier dans le cas de pièces définies par les *Ets JACQUEMOUX*, à la demande du Client et à partir d'un cahier des charges ou de plans fonctionnels fourni par ce dernier.

En outre, il incombe au *Client* de choisir un produit correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer auprès des *Ets JACQUEMOUX* de l'adéquation du produit avec l'application envisagée.

Le *Client* demeure seul responsable de la conformité des *Produits* commandés au Fournisseur, au regard de la réglementation applicable dans le pays où ces *Produits* seront utilisés.

Compte tenu de ce qui précède, l'obligation des *Ets JACQUEMOUX* est strictement limitée au respect des spécifications du *Client* stipulées dans le contrat et ceux-ci ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'omissions ou d'erreurs contenues dans les éléments fournis par le *Client*.

3-2 Le délai de réalisation

Le délai de réalisation des articles commandés par le *Client* sera validé définitivement par les *Ets JACQUEMOUX* et mentionné sur l'envoi de l'accusé réception de la commande.

3-3 Forces majeures

En cas de forces ou circonstances imprévisibles comme définies à l'Article 4.1, aucune pénalité ou indemnité ne sera due, si les délais de réalisation ne sont pas respectés par les *ETS JACQUEMOUX*.

4 - Livraisons

4-1 Délai

Les *Produits* sont livrés aux conditions du § 2-1 des CGV, à l'adresse indiquée sur le bon de commande, par transporteurs, sauf disposition particulière. Le *Client* reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, les *Ets JACQUEMOUX* étant réputés avoir rempli leur obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les *Produits* commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserve.

Tout délai de livraison est donné à titre informatif et indicatif. Les *Ets JACQUEMOUX* respectent les délais de livraison convenus, mais ne sauraient être tenus pour responsables de tout retard ou suspension de livraison en raison d'erreurs, de perturbations imputables aux prestataires des *Ets JACQUEMOUX*, du fait de grève ou blocage total ou partiel notamment des moyens de transport ou d'approvisionnements, des réseaux d'énergie et/ou de communications, accidents d'exploitation, bris de machines, explosion, tremblements de terre, incendies, tempêtes, cataclysme, guerre, attentats, inondations, foudre, épidémies, pandémies, décisions gouvernementales, injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo notamment), état d'urgence ou de cas fortuit ou force majeure,

à savoir tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être

empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Un retard de livraison ne peut donner lieu à pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande ou un refus de marchandise.

Le *Client* ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre les *Ets JACQUEMOUX* en cas de défaut de livraison des *Produits* ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

4-2 Réception

La réception transfert le risque de perte et de détérioration du produit au *Client*. Il s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les *Produits* et à respecter les règles et usages professionnels relatifs à la traçabilité des *Produits*.

4-3 Quantum

En application de la tolérance usuelle dans notre profession, et sauf accord express des parties, le *Client* s'engage compte tenu des contraintes de productions à accepter toute livraison malgré une variation de quantité produite de plus ou moins 5 % par rapport à celle de la commande acceptée.

La facturation sera établie avec la quantité exacte produite et livrée.

4-4 Dommages

Le *Client* doit, lors de la réception, vérifier sa commande. En cas de dommage à l'emballage, il doit impérativement faire des réserves écrites et précises auprès du transporteur.

En cas de dommage apparent au produit, le *Client* doit le signaler aux *Ets JACQUEMOUX* par écrit (description précise du dommage et n° de traçabilité du lot), sous un délai de 24 heures date de réception, tout dommage apparent, à défaut de déchéance.

4-5 Non-conformité

Si un *Produit* présente des défauts non apparents, ceux-ci doivent être signalés aux *Ets JACQUEMOUX* par tout moyen écrit (mail, courrier, LRAR) sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, dans un délai maximum d'**UN (1)** mois de sa constatation.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de cette procédure.

Il appartiendra au *Client* de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser les *Ets JACQUEMOUX* toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Les simples défauts visuels ou esthétiques mineurs ne pourront donner lieu à un retour, si ce n'est avec l'accord des *Ets JACQUEMOUX*, sans cela, ils ne pourront en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité ou dommages-intérêts.

5 - Garantie

5-1 Champ d'application

Les *Produits* bénéficient d'une garantie d'une durée de *6 mois*, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des *Produits* à la commande provenant d'une erreur de dimensions, de qualité, de quantité, de poids, de conception ou de fabrication appréciées par rapport aux stipulations contractuelles, et tout vice caché résultant d'un défaut de matière, affectant le produit livré et le rendant impropre à l'usage stipulé contractuellement.

Cette garantie n'oblige les *Ets JACQUEMOUX*, à son libre choix et sans aucune autre indemnité, qu'à la réparation ou au remplacement du *Produit* ou au remboursement de sa valeur appréciée par produit reconnu défectueux et dans la limite de trois fois (3) son prix de vente unitaire, sauf déclaration spéciale du *Client*. En la matière aucune compensation n'est acceptée par les *Ets JACQUEMOUX*, le *Client* assume seul la charge de toute mesure prise sans concertation des *Ets JACQUEMOUX*. Le remplacement des *Produits* défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

5-2 Exclusions

La garantie ne couvre pas :

- les *Produits* fabriqués suite à d'éventuelles études, recommandations et préconisations réalisées par les *Ets JACQUEMOUX* qui n'ont pas fait l'objet d'une facture distincte, car elles sont considérées comme ayant été faites à titre purement indicatif.
- les *Produits* non conformes suite à mauvaise utilisation, négligence, stockage et conditionnement non conformes aux règles et usages professionnels ou aux spécificités du produit, comme en cas d'usure normale ou force majeure.

Les *Ets JACQUEMOUX* n'acceptent de retour *Produit* qu'après l'avoir préalablement autorisé et en aucun cas dont la livraison remonte à plus de six mois.

6 – Retour des Produits non conformes ou sous garantie

En tout état de cause, le *Client* n'aura pas le droit de retourner les *Produits* commandés aux *Ets JACQUEMOUX*, sans l'accord préalable écrit de ce dernier, qui pourra au préalable faire expertiser les *Produits* prétendument altérés ou non conformes. En cas de retour sans accord des *Produits*, ceux-ci seront alors tenus à la disposition du *Client* et ne feront l'objet d'aucun traitement de quelque manière que ce soit de la part des *Ets JACQUEMOUX*.

Aucun retour ne sera accepté si les *Produits* sont contenus dans un conditionnement et emballage autre que celui d'origine.

Si un retour a lieu, il sera effectué, aux frais et aux risques du *Client*.

En cas de retour des *Produits*, un bordereau de retour devra sous peine d'irrecevabilité être complété par le *Client*, sur lequel figureront le motif du retour, la référence du *Produit*, le numéro du lot de *Produits* et le numéro de la livraison d'origine.

7 - Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques des *Ets JACQUEMOUX*, sont considérés comme les preuves recevables de toutes les demandes et leurs suites du *Client* passées par courriel.

8 - Conditions de paiement

8-1 Règlement

Les *Produits* sont payables à notre siège en totalité, en un seul versement à **TRENTE (30) JOURS**, suivant la date d'émission de la facture, par virement bancaire.

8-2 Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par les *Ets JACQUEMOUX* pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGV, ou sur la facture émise.

8-3 Frais divers

Tous débours facturés au titre de frais d'outillage et spécifiques ne représentent pas une participation forfaitaire et ne saurait justifier un quelconque transfert de propriété au profit du *Client*. L'outillage demeure la seule et entière propriété des *Ets JACQUEMOUX*.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le *Client* au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard d'un montant de trois fois le taux d'intérêt légal sur la base du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront mises automatiquement et de plein droit acquis par les *Ets JACQUEMOUX*, sans formalité, et ni mise en demeure préalable.

Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance prévue, entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances des *Ets JACQUEMOUX*, même non échues.

En cas de non-respect des conditions de paiement, les *Ets JACQUEMOUX* se réservent le droit de suspendre ou d'annuler toute livraison en cours et futures et de subordonner l'exécution du contrat même après livraisons partielles, à la présentation de garanties et ce quelles que soient les modalités de paiement initialement prévues. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le *Client* en cas de retard de paiement.

Les *Ets JACQUEMOUX* se réservent le droit de demander au *Client* une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Dans cette hypothèse, les *Ets JACQUEMOUX* se réservent en outre le droit de suspendre voire d'annuler la fourniture des *Produits* commandés par le *Client*, plus généralement, de suspendre l'exécution de ses obligations à l'égard du *Client* et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, sans préjudice de toute autre voie d'action, en application notamment des dispositions de l'article 1219 du Code Civil. Ce, pour la commande litigieuse mais aussi pour toute autre commande en cours avec le *Client* défaillant.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par le *Client* de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par les *Ets JACQUEMOUX*, indiquant l'intention de faire application de l'exception

d'inexécution tant que le *Client* n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que le *Client* n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour les *Ets JACQUEMOUX*.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par le *Client* présumé défaillant de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que celui-ci exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Ainsi et notamment, en cas de dégradation de la situation du *Client* constatée par un établissement financier ou attestée par un retard de paiement significatif, ou quand la situation financière de celui-ci diffère des données mises à disposition précédemment à la commande, la livraison n'aura lieu qu'en contrepartie d'un paiement immédiat.

En cas de défaut de paiement, **quarante-huit heures** après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble aux *Ets JACQUEMOUX*, ils pourront demander le cas échéant la restitution des *Produits*, lesquels devront être retournés en parfait état de commercialisation, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Dans cette hypothèse et outre ce qui précède, toute somme préalablement versée les *Ets JACQUEMOUX* à titre d'acompte, lui sera définitivement acquise et aucun remboursement à ce titre ne sera dû.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si les *Ets JACQUEMOUX* n'optent pas pour la résolution des commandes correspondantes.

8-5 Clause pénale

Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, en cas d'inexécution du *Client*, les sommes dues aux *Ets JACQUEMOUX* et recouvrées par voie contentieuse, seront majorées de plein droit, outre les intérêts moratoires, d'une indemnité forfaitaire fixe de 15 % de leur montant.

9 - Droit applicable - Langue du contrat – Litige

La langue des CGV étant le français, les parties conviennent que le contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fonds et de forme.

En cas de litige ou de réclamation, le *Client* s'adressera en priorité aux *Ets JACQUEMOUX* pour obtenir une solution amiable.

Si une solution amiable ne peut être trouvée, le Tribunal de Commerce d'Annecy (74) sera seul compétent.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une des obligations visées dans les présentes CGV, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

10 - Acceptation du Client

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

11 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à considérer comme confidentielles les informations qui lui auront été communiquées comme telles, et en particulier celles transmises dans le cadre de l'assistance technique et du savoir-faire des *Ets JACQUEMOUX*.

Le *Client* s'interdit donc de divulguer lesdites informations à quelque personne et sous quelque forme que ce soit sans l'accord exprès, préalable et écrit des *Ets JACQUEMOUX*.

12 – Propriété industrielle

Toute étude (dessins, plans de pièce, schéma, note de calcul, procédés de fabrication, plan d'outillage, gamme de

contrôle, dossier qualité, etc...) conçue, ajoutée ou modifiée par les *Ets JACQUEMOUX* constituent un ensemble de sa propriété intellectuelle, de son savoir-faire et demeure sa propriété.

13- Réserve de propriété

Les *Ets JACQUEMOUX* se réservent, jusqu'au complet paiement du prix par le *Client*, un droit de propriété sur les *Produits* vendus, leur permettant de reprendre possession desdits *Produits*. Tout acompte versé par le *Client* restera acquis aux *Ets JACQUEMOUX* à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du *Client*.

En cas de non-paiement en toute ou partie du prix après mise en demeure restée infructueuse, les *Ets JACQUEMOUX* pourront exiger sans délai la restitution des *Produits*, par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au *Client*.

La présente clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques de perte et de détérioration au jour de la livraison des *Produits* commandés.

13- Protection des données personnelles

Les *Ets JACQUEMOUX* s'engagent, dans le cadre de leurs activités et conformément à la législation en vigueur, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des *Clients*, ainsi que des données personnelles des dirigeants et/ou salariés du *Client*, avec lesquels les *Ets JACQUEMOUX* et son personnel sont en relation (ci-après les «*Données*»).

Les *Ets JACQUEMOUX* ont la qualité de responsable de traitement de ces *Données*. Les *Ets JACQUEMOUX* ne traitent que des *Données* strictement nécessaires et que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes à savoir essentiellement, dans le cadre ou en vue de l'exécution d'un contrat.

A cet effet, il s'agit notamment et surtout de gérer l'identité du *Client*, les commandes, facturer et encaisser les paiements, assurer le service après-vente, traiter la relation *Client*, recouvrer les impayés, gérer les contentieux et plus généralement, de stocker les *Données* visées par le présent article.

Ces *Données* sont généralement fournies par le *Client* lui-même, dans le cadre de la Commande.

<p>Les <i>Données</i> sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus. S'agissant de traitements relatifs essentiellement à l'exécution du contrat, les <i>Données</i> peuvent être conservées au maximum pour une durée de dix ans à compter de la fin de la relation. Les sont ensuite archivées avec un accès restreint, pour une durée correspondant à la durée des prescriptions légales (de paiement, garanties, litiges...). Passé ces délais, les données du <i>Client</i> sont purement et simplement supprimées.</p>	<p>A cet effet, les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la suppression des <i>Données</i> sont mises en place. Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des <i>Données</i> traitées et selon le niveau de risque que présente le traitement ou sa mise en œuvre.</p>	<p>Une réponse sera adressée dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité et faire mention de l'adresse à laquelle les <i>Ets JACQUEMOUX</i> pourront contacter le demandeur.</p>
<p>Ces <i>Données</i> sont essentiellement les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Données</i> d'identification du représentant du <i>Client</i> : Nom, prénom, fonction, mandat ... • <i>Données</i> de contact du <i>Client</i> et/ou de son représentant : adresse postale, e-mail, numéro de téléphone professionnel, etc... 	<p>Les personnes concernées par des traitements de <i>Données</i> disposent, dans les conditions définies par la législation en vigueur, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des <i>Données</i> qui les concernent. Elles peuvent, dans les mêmes conditions, demander la portabilité de leurs <i>Données</i> et ont le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.</p>	<p>De plus, les personnes qui le souhaitent, ont la possibilité d'organiser le sort de leurs <i>Données</i> après leur décès. Si les échanges avec les <i>Ets JACQUEMOUX</i> n'ont pas été satisfaisants, la personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).</p>
<p>Les <i>Données</i> collectées sont destinées aux services internes des <i>Ets JACQUEMOUX</i> et, le cas échéant, en toute ou partie, à leurs partenaires et sous-traitants.</p>	<p>Afin de favoriser la mise en œuvre des droits précités, le <i>Client</i> s'engage à communiquer les conditions générales de vente des <i>Ets JACQUEMOUX</i> ou à minima, à communiquer les informations objet du présent article à tous ses personnels qui seraient concernés par le traitement de leurs <i>Données</i> par les <i>Ets JACQUEMOUX</i>.</p>	
<p>Les <i>Données</i> traitées peuvent enfin, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations d'information à la demande des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales.</p>	<p>Les personnes concernées par des traitements de <i>Données</i>, peuvent exercer leurs droits à tout moment, en écrivant à :</p>	
<p>Dans l'hypothèse où les <i>Données</i> devaient être traitées hors de l'Union Européenne, dans ce cas, les <i>Ets JACQUEMOUX</i> prendront les dispositions nécessaires pour leur garantir un niveau de protection adéquat et ce, en toute conformité avec la réglementation applicable.</p> <p>En tout état de cause, les <i>Ets JACQUEMOUX</i> s'assurent que les <i>Données</i> sont traitées en toute sécurité et confidentialité, en ce compris lorsqu'elles sont communiquées à des tiers.</p>	<p>SAS JACQUEMOUX DECOLLETAGE ZI DES LECHERES 114 RUE DU NANT 74460 MARNAZ</p> <p>Ou</p> <p>en adressant un mail à l'adresse suivante : commercial@jacquemoux.fr</p>	

RAPPEL : Clause de réserve de propriété *Ets JACQUEMOUX* se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le *Client*, un droit de propriété sur les *Produits* vendus, leur permettant de reprendre possession desdits *Produits*. Tout acompte versé par le *Client* restera acquis à *Ets JACQUEMOUX* à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du *Client*.